

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 25 juin 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 juin 2015

N° 2015-55

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

OBJET

RESTAURATION SCOLAIRE –
TARIFICATION
ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-57), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

La restauration municipale assure quotidiennement la production et le service d'environ 2 000 repas dans les restaurants scolaires.

La tarification des repas prend en compte le revenu des familles sur la base du calcul d'un quotient familial et, chaque année, la grille tarifaire évolue en application du taux d'augmentation des services publics communaux n'ayant pas un caractère fiscal déterminé par le Conseil Municipal.

La périodicité d'évolution de ces tarifs est fixée au 1^{er} janvier de chaque année, contrairement aux autres services à destination des enfants (*garderies du matin dans les écoles, centre de loisirs Caluire Juniors, ludothèque*) qui suivent le rythme de l'année scolaire.

Dans un souci de cohérence et de lisibilité, il paraît souhaitable de fixer désormais la périodicité d'évolution des tarifs de ce service sur l'année scolaire, et ce, à compter de la rentrée 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à la majorité, par 38 voix pour et 5 contre,

- FIXE

les tarifs de la restauration scolaire, pour l'année scolaire 2015-2016, conformément à la grille ci-annexée, prenant en compte une augmentation de 2 % en application du taux directeur fixé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 1^{er} décembre 2014,

- DIT

que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2015,

- DIT

que les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 251 nature 7067.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 juin 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET